

OBJET : (020) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU MARCHE PUBLIC FOURNITURES ET SERVICES DE TELECOMMUNICATION MOBILES ET DE TELESURVEILLANCE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARME ANTI-INTRUSION ET NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DES BATIMENTS

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-DEUX JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers M. BOISCO, Mme TOUMI, M. KERGOAT,
en exercice est de 35 M. ROZOT, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. HEURFIN, M. FLEURIER et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PORTIER	à	Mme CAMPAGNE
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JACQUET LEGER
Mme ENGUERRAND	à	Mme BRULE
M. LAMARCHE	à	M. LEGUEIL
M. ZAMBUJO	à	Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 22 juin 2023
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2023-0622 - DL2023
Publiée le 29 juin 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (020) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU MARCHE PUBLIC FOURNITURES ET SERVICES DE TELECOMMUNICATION MOBILES ET DE TELESURVEILLANCE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARME ANTI-INTRUSION ET NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DES BATIMENTS

N° 2023/61 du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2113-6 et L 2113-7,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Considérant que dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville de Sannois et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics relatifs aux prestations suivantes :

- Fournitures et services de télécommunications mobiles ;
- Télésurveillance et maintenance des installations d'alarme anti-intrusion ;
- Nettoyage des locaux et des vitreries des bâtiments.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 35

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, dans le cadre du périmètre défini par la convention susvisée.

Article 2 : d'accepter l'exercice de la mission de coordonnateur par la Ville de Sannois, dans les conditions exposées dans la convention susvisée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Liliane HELT

Conseillère Municipale Déléguée
en charge des Collectifs Citoyens